

# La pension minimale sera augmentée pour seulement 40 % des femmes

■ Ecolo dénonce la misogynie de la réforme du ministre Bacquelaine.

**C'**est la bonne nouvelle qui était tombée juste avant les vacances d'été. Le gouvernement fédéral relève le montant de la pension minimale (1 168,73 € pour un isolé; 1 460,45 € pour un ménage). Seule condition pour bénéficier de cette augmentation (de 0,7 %, soit 8 ou 10 euros par mois) : avoir une carrière complète, c'est-à-dire avoir travaillé 45 ans.

Pour le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR), il s'agissait d'"une forme de bonus pension social pour les personnes qui, malgré une carrière complète, ne perçoivent qu'une pension minimum". Une façon de reconnaître l'effort fourni par les citoyens qui ont travaillé plus longtemps. Une façon, aussi, de compenser le saut d'index décidé par Michel I<sup>er</sup>, qui a privé les retraités d'une hausse de 2 % de leur pension.

Pourtant, les associations féminines avaient mis en garde la "suédoise" : en procédant de la sorte, avaient-elles dit, vous allez discriminer les femmes. En effet, les salaires féminins étant moins élevés que ceux des hommes, elles touchent plus souvent une pension minimum. Mais comme elles s'occupent, davantage que les hommes, de leur famille (et qu'elles n'ont pas toujours bénéficié de crédit-temps pour ce faire), elles atteignent rarement une carrière de 45 ans.

## "Préjudice"

Le Conseil d'Etat lui-même a averti le ministre Bacquelaine. Dans son avis du 25 avril 2016, il écrivait : "La question se pose de savoir si cette mesure ne porte pas préjudice à certaines catégories de personnes (par exemple, les travailleurs salariés ou indépendants de sexe féminin), qui ne pourront généralement pas prouver de carrière complète."

Le gouvernement Michel n'a pas tenu compte de ces remarques. Le ministre a rétorqué que les femmes bénéficieraient tout autant de la revalorisation de la pension minimum, étant donné qu'elles sont très nombreuses à en percevoir une. En valeur absolue, c'est vrai. Selon les statistiques (datant de septembre 2015) qu'il a fournies mercredi dernier en commission des Affaires sociales de la Chambre, à la députée Groen Evita Willaert, on compte en effet à peu près autant de femmes (164 000) que d'hommes (167 000) qui touchent une pension minimale.

Par contre, les données fournies par le ministre démontrent que, parmi les personnes bénéficiant d'une pension minimum, seules 40 % des femmes ont une carrière complète, et bénéficieront donc de l'augmentation, contre 60 % des hommes. Chez les salariés "purs", 47 % des femmes ont 45 ans de carrière, contre 62 % des hommes; chez les indépendants, 20 % des femmes ont une carrière complète, contre 46 % des hommes; et dans les carrières mixtes, 27 % des femmes ont travaillé 45 ans, contre 68 % des hommes.

Pour le député Ecolo Georges Gilkinet, ces chiffres prouvent que, quoi qu'il en dise, la politique que ce gouvernement mène en matière de pensions se fait au détriment des femmes. "Et pourtant, plusieurs études ont montré combien notre système de pensions est inéquitable à l'égard des femmes. Contraintes à des salaires plus bas, à des carrières moins complètes, à des temps partiels, plus actives dans les secteurs non marchands, elles bénéficient souvent de pensions moindres que les hommes et ont moins souvent accès à des pensions complémentaires."

Les verts réclament que toute mesure en matière de pension soit désormais évaluée en fonction de son impact en matière de genre.

L. G.

## 1 169 €

### PENSION MINIMALE

Pour un isolé, la pension minimale s'élève à 1 168,73 euros. Pour un ménage, elle est de 1 460,45 €. Le seuil de pauvreté est de 1 085 euros.